

Image not found or type unknown



Acte de cautionnement location

Par **jasmi**, le **03/06/2019** à **18:21**

Bonjour Je me suis portée caution simple pour un appartement pour mon fils et le 15 mai je reçois un SMS de la part du bailleur qui m'annonce que mon fils lui est redevable de la somme de 4579 . Je reçois dans ma boîte aux lettres un avis de passage d'un huissier pour le règlement de la dite somme. À ce jour pourquoi le bailleur se retourne contre moi, je ne sais pas quel moyen il a engagé contre mon fils pour le remboursement de cette somme. Je sollicite votre aide pour vérification de l'acte de cautionnement qui me semble avoir des irrégularités afin de pouvoir l'annuler et de me dégager de cette situation. Cordialement Mme GUEFRAJ Fékria